D é p a r t e m e n t d u G a r d
M a i r i e
3 0 4 4 0 S a i n t R o m a n d e C o d i è r e s
☎ 0 4 6 7 8 1 3 0 5 0

Conseil municipal du 17 septembre 2021

Compte-rendu

Le 17 septembre 2021 à 18h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Roman de Codières régulièrement convoqué se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Luc Villaret, Maire.

Présents : Luc Villaret, Olivia Delanoë, Odette Saléry, Albin Gaucher, Isa Odenhardt

Absents excusés : Xavier Rouau (procuration à Olivia Delanoë), Geneviève Decisier (procuration à Odette Saléry), Thierry Landes (procuration à Luc Villaret), Gérard Etancelin

Absents : Benoit Martens, Jacqueline Mazel

Secrétaire de séance : Olivia Delanoë

Ordre du jour

1. Demande de subvention à l'Agence de l'eau RMC pour l'étude « Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable de la commune de Saint Roman de Codières » ;
2. Demande de subvention au Département du Gard pour l'étude « Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable de la commune de Saint Roman de Codières » ;
3. Questions diverses.

En début de séance Luc Villaret demande autorisation pour ajouter 4 points à l'ordre du jour :

- Donner autorisation au Maire pour désigner Monsieur Chalikakis Konstantinos en tant qu'hydrogéologue pour valider l'extension du cimetière ;
- Voter la subvention à l'association Paysâmes ;
- Décider de la possibilité d'employer une personne en contrat aidé pour seconder André Elzière, employé municipal ;
- Donner autorisation au Maire pour le bornage et la reconnaissance de limites d'une parcelle appartenant à la mairie.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil pour ajouter ces points à l'ordre du jour.

1. Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour l'étude «Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable» de la commune

Le montant de l'étude du bureau d'étude Otéis s'élève à 24 980€ HT (29 976€ TTC). En principe cette étude est subventionnée à 80%. Le projet d'étude a fait l'objet de commissions et réunions de travail en comité restreint à la mairie. La mairie communiquera plus largement sur ce projet dès retour sur la subvention.

A l'unanimité les membres du Conseil donnent autorisation au Maire pour monter le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau RMC.

En annexe : la délibération correspondante transmise au contrôle de légalité de la Préfecture du Gard.

2. Demande de subvention au Département du Gard pour l'étude «Schéma directeur et zonage d'alimentation en eau potable» de la commune

Cette même étude doit faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Gard.

A l'unanimité les membres du Conseil donnent autorisation au Maire pour monter le dossier de demande de subvention auprès du Département du Gard.

En annexe : la délibération correspondante transmise au contrôle de légalité de la Préfecture du Gard.

3. Intervention d'un hydrogéologue pour le projet d'extension du cimetière

Après plusieurs mois d'attente, la mairie a enfin reçu un retour de l'ARS qui a retenu Monsieur Chalikakis Konstantinos comme hydrogéologue. Son intervention est indispensable pour valider l'extension du cimetière. Le coût de la prestation s'élèvera à 952,50€ HT (équivalent à 25 vacations à 38,10€ HT) hors déplacement et frais de déplacement (un ou deux déplacements prévus sur la commune), d'édition et de secrétariat.

A l'unanimité les membres du Conseil donnent autorisation au Maire à désigner Monsieur Chalikakis Konstantinos comme hydrogéologue pour le projet d'extension du cimetière, et à régler les vacations et les frais afférents à sa prestation.

4. Recrutement d'un emploi aidé CUI-CAE

Un fort enjeu sur la commune relève de l'entretien de la végétation aux abords des chemins communaux que ce soit dans le cadre des obligations de débroussaillement (risque incendie) ou encore du bon fonctionnement des lignes de téléphone et de la future fibre optique.

Il y a 17,4 km de chemins communaux à Saint Roman. En multipliant par deux (les deux côtés des chemins communaux), cela fait 34,8 km à débroussailler. Le débroussaillage/élagage doit se faire sur

3 mètres de part et d'autre du milieu du chemin (soit 6 mètres de surface dégagée), sur 4 mètres en hauteur. Ce gabarit doit notamment permettre aux camions de pompier de circuler.

Pour donner un ordre de coût que cela représente, cela avait coûté 3 500€ pour entretenir le chemin du Recodier que d'un côté (4,5 km). Aussi il semble difficilement envisageable au regard des moyens de la commune d'appliquer ce coût pour l'ensemble des chemins à entretenir.

Une solution serait de recruter un emploi aidé, la personne travaillerait avec André sur cette tâche d'élagage et sur les autres tâches à réaliser sur la commune. Un emploi aidé est financé en partie par Pôle emploi, le restant étant à la charge de la Mairie. L'emploi doit être de 20 heures par semaine. Pour un contrat de 9 mois cela coûterait 2 982,65€ à la mairie ; pour un contrat de 18 mois : 5 965,31€ ; pour un contrat de 24 mois : 7 953,75€. Après discussion, un contrat d'une durée de 18 mois (2 fois 9 mois) semble le plus adapté.

A l'unanimité les membres du Conseil donnent autorisation au Maire d'employer une personne en contrat aidé CUI-CAE pour une durée de 18 mois (2 fois 9 mois) et d'inscrire au budget les crédits correspondants, en sachant que doivent être pris en compte les éléments suivants :

- De part et d'autre des chemins communaux à débroussailler/élaguer se trouvent des parcelles privées. Il appartient en principe aux propriétaires de ces parcelles de les débroussailler/élaguer. La commune va devoir envoyer un courrier aux propriétaires concernés pour rappeler le devoir de débroussailler et leur dire que s'ils ne le font pas, c'est la commune qui va le faire et qui va garder le bois. Ce bois pourra servir aux habitants comme bois de chauffage ;

- Il est convenu de l'importance qu'un comité au sein du Conseil municipal se mette en place pour le suivi environnemental et social du chantier de débroussaillage/élagage des chemins communaux ;

- Au niveau du budget de la commune une délibération modificative est nécessaire afin d'inscrire au budget les crédits correspondants. Ainsi après en avoir délibéré, le Conseil municipal crédite la ligne 6413 du budget (salaires et charges ouvrières) d'un montant de 2000€ et la ligne 6451 (charges patronales) d'un montant de 2 000€. L'Etat prendra en charge 80% de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme mensuelle approximative restant à la charge de la commune sera donc de 255 € ;

- L'embauche sera effective à partir de Novembre 2021.

5. Subvention à l'association Paysâmes

A l'unanimité les membres du Conseil décident qu'en conformité avec la convention liant la Mairie à l'association Paysâmes soit payée la subvention à l'association en appliquant tout d'abord un acompte de 400€.

6. Bornage et la reconnaissance de limites d'une parcelle appartenant à la mairie

Un conflit de voisinage entre la famille Julien et la famille Foret contraint la mairie à devoir borner les limites entre la propriété de la mairie (chemin rural) et la propriété de Mme Julien. Ainsi Thierry GAZAN, Géomètre expert DPLG sous le numéro 05194 à St-Hippolyte-du-Fort (Gard), a été chargé de procéder au bornage des limites de la propriété cadastrée commune de St-Roman de Codières (30440) section A °609. La mairie a partagé les frais de bornage avec Mme Julien.

A l'unanimité les membres du Conseil donnent autorisation au Maire de signer le procès-verbal de bornage et à régler les frais de géomètre pour l'établissement de ce procès-verbal.

Questions diverses

- Une journée sur les plantes et les arbres sera organisée le 14 novembre 2021 par l'association Paysâmes. Olivia a proposé à l'association de participer à l'organisation.
- Le théâtre Albarède de Ganges délocalise un spectacle à Saint Roman le 12 novembre 2021 au soir.
- Bilan du Marché estival : proposition de la date du 5 octobre 2021 18h30 pour faire un bilan du marché avec l'association Paysâmes, autour d'un apéro-dinatoire.
- Une chargée de mission UFCV se tient prête à intervenir sur la commune en faveur des aînés. Elle propose de commencer par des initiations à l'informatique, en sachant que de nombreuses autres actions seront possibles. Il est nécessaire qu'il y ait un minimum de 5 personnes intéressées à participer, Odette suit le dossier.
- Un Bureau EPTB Vidourle se tiendra la semaine prochaine. Luc Villaret y représentera la communauté de communes.
- Face aux difficultés que rencontre le SIVU de gestion des bassins versants de l'Hérault, Luc souligne l'importance que la décision reste au niveau des élus du territoire du bassin versant de l'Hérault plutôt qu'elle soit prise par l'EPTB du fleuve Hérault. Il est ainsi important que les communautés de communes prennent leur responsabilité et permettent au SIVU de fonctionner.
- Autres questions diverses : Ailantes à couper (stockage bois Paulette) ; Projet d'aménager un terrain de jeu durable ; Projet d'organisation d'un Réveillon du 31 décembre à la Bergerie.

La séance est levée à 20h46